



Certificat de qualification professionnelle (CQP) Assistant médical

Objectifs

- Faciliter les conditions d'exercice du praticien en libérant du temps médical ;
- Améliorer l'accès aux soins et les délais de prise en charge, notamment dans les déserts médicaux ;
- Renforcer la qualité et la coordination des soins entre acteurs au bénéfice du patient.

Compétences visées

- Savoir accueillir et prendre en charge administrativement les patients ;
- Assurer le suivi du parcours de santé du patient ;
- Garantir les mesures d'hygiène et de qualité au sein d'un cabinet médical ;
- Savoir préparer les examens médicaux et assister le praticien lors des examens médicaux.

Débouchés

Assistant médical

Publics

Cette formation s'adresse :

- Aux personnes actuellement en poste pour valider leurs compétences et répondre aux obligations légales de formation ;
- Aux professionnels de santé et professionnels en lien avec la santé et souhaitant engager une reconversion dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Prérequis

- Diplôme de niveau 4 (Bac) validé
- Diplôme d'état d'aide-soignante, d'auxiliaire de puériculture ou d'infirmière
- Certification de niveau 4 validée dans le domaine du paramédical ou si non validée, une expérience professionnelle de trois ans comme secrétaire médicale.

Durée / Organisation

Formation organisée sur une période de 12 mois maximum, à raison de deux jours par semaine avec une alternance entre séances en présentiel et à distance.

Des dispenses de certains modules de formation sont possibles et envisagées suite à l'étude du dossier de positionnement complété lors de la candidature.

Tarifs

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation :

- Coursus complet= 384h * 20€= 7 680€ ;
- Prise en charge des frais de formation via votre OPCO (en totalité par l'Opco EP auprès des cabinets médicaux) ;
- Formation gratuite pour l'alternant ;
- Vous bénéficiez d'une rémunération ;
- Vous obtenez une expérience professionnelle et un certificat de qualification professionnelle.

Pour les salariés

Tarif de 20€ / heure

Prise en charge totale ou partielle par votre employeur dans le cadre du plan de développement des compétences (Opco).

Conditions tarifaires pour les entreprises précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>

Certification

Certification de qualification professionnelle (CQP) d'assistant médical délivrée par la CP-NEFP des cabinets médicaux, enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sous le n° 36 358.

Conformément à l'Arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l'exercice de l'activité d'assistant médical, les infirmières, aides-soignantes et auxiliaires de puériculture ont la possibilité de ne suivre qu'une partie de la formation (adaptation à l'emploi) liée à l'organisation et de la gestion administrative d'un cabinet médical.

Dans ce cas, une attestation de formation est délivrée.

Programme

DOMAINE DE COMPÉTENCE 1 Suivi du parcours de santé du patient

- Présenter les examens et les soins réalisés par le praticien ; les précautions à prendre
- Vérifier le suivi de son protocole par le patient et le guider dans son parcours de santé
- Vérifier la validité des vaccinations, la réalisation des examens périodiques prescrits
- Informer les patients selon indication du médecin des campagnes de dépistage, de prévention et d'éducation
- Relayer les campagnes nationales de prévention

DOMAINE DE COMPÉTENCE 2 Accueil et prise en charge administrative des patients

- Constituer et actualiser un dossier patient
- Maîtriser le vocabulaire médical
- Utiliser les fonctions d'un logiciel médical
- Appliquer les fondamentaux de la communication dans la relation aux patients (gestion des situations difficiles, handicap, mobilité réduite...)
- Organiser une téléconsultation
- Maîtriser les bases de la télémédecine

DOMAINE DE COMPÉTENCE 3 Hygiène et qualité

- Appliquer les protocoles de stérilisation, de désinfection et de gestion des déchets
- Maîtriser les procédures en matière d'identitovigilance et de pharmacovigilance
- Utiliser les protocoles liés à la gestion des risques et les déclarations obligatoires (EIGS, MDO...)

DOMAINE DE COMPÉTENCE 4 Assistance opérationnelle au praticien

- Identifier et prendre en charge des urgences vitales
- Mesurer les paramètres vitaux et physiologiques
- Gérer le stock d'un cabinet médical en matériel médical et produits pharmaceutiques
- Organiser les conditions matérielles permettant la réalisation des soins par le praticien
- Installer les patients en fonction des soins

Méthodes mobilisées:

Pédagogie de l'alternance intégrative qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'alternance entre la formation et l'expérimentation au sein de la structure pour acquérir et développer de nouvelles compétences et mettre en place des mesures correctrices au fur à mesure de la formation pour asseoir son positionnement et sa fonction. Équipe pédagogique constituée en totalité de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation:

Les évaluations sont réalisées dans le respect du référentiel de certification. Chaque domaine de compétence est évalué séparément. Pour valider la certification, chaque domaine de compétences doit être validé avec une note d'au moins 10 sur 20.

Accessibilité:

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à leur accompagnement (handi@cnam-paysdelaloire.fr).



Candidatez

Comment ?

L'accès se fait sur la base :

- 1 **Dossier de candidature** avec une lettre de motivation, un cv et la copie des diplômes et d'une pièce d'identité
- 2 **D'un dossier de positionnement** pour savoir si des dispenses d'enseignement sont possible au vu de l'expérience.
- 3 **De documents justifiant de l'expérience professionnelle** pour les salariés déjà en poste
- 4 Les candidats sélectionnés sont invités à un **entretien**

Délai d'accès

Déposez votre candidature tout au long de l'année dans la limite des places disponibles



Pourquoi choisir le Cnam ?

95 % des enseignants sont des professionnels aguerris et experts dans leur domaine de compétence

Organisme agréé par l'ACQPCM pour préparer le CQP assistant médical

Taux de réussite au CQP :
100 % de réussite en 2022

Taux de satisfaction :
85 % de satisfaction en 2022

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site : <http://bit.ly/CnamIndicateurs>

Nantes

santepublique@cnam-paysdelaloire.fr

02 40 16 10 47

www.cnam-paysdelaloire.fr